

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 juin 2020.

Le six juin deux mille vingt à vingt heure , le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes sous le Présidence de Monsieur Philippe Mimmas, Maire, à huis-clos suivant en cela les directives concernant les règles sanitaires en place pendant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 20 Juillet 2020

Présents :

Mesdames et Messieurs Sébastien BERTHELIN, Micheline BRENET, Stéphane CARABALONA , Virginie DEGROOTE, Hervé DUCHESNE, Jean-Marc FREMINET, Francine GOZARD, Yves LEPELLETIER, Sandra LYCKE, Philippe MIMMAS, Daisy NEVEU, Vanesse PEREZ, David PRINCEP, Nadine PRON, Marie-Christine RAMBURE-LAMBERT, Alain RENOU, Carla RIBEIRO, Valentin SALAMONE, Magali VOIGT.

Avant de passer à l'ordre du jour Monsieur le Maire demande si quelqu'un est opposé à recevoir les convocations, compte-rendu et notes de synthèse par voie électronique . Personne ne s'y opposant dorénavant tous les documents seront envoyés par voie dématérialisée

Monsieur le Maire propose ensuite de nommer comme secrétaire de séance Madame Marie-Christine Rambure-Lambert. Proposition acceptée à l'unanimité.

1) Lecture et approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Mai 2020.

Madame Marie-Christine Rambure-Lambert donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 Mai 2020.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à apporter suite à cette lecture.

Monsieur Valentin Salamone fait remarquer que son nom a été mal orthographié dans le corps du compte-rendu. Il faut lire Salamone et non Salomone. A cette remarque près **le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

2) Délégations données au Maire.

Madame Rambure-Lambert donne lecture des délégations données au Maire par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que sur les 22 délégations possibles il n'en a été retenu que 17. Les délégations non retenues au nombre de 5 lui semble devoir obligatoirement recevoir l'avis du Conseil Municipal.

La délibération concernant les délégations retenues sera jointe au présent compte-rendu.(à confirmer)

Le Conseil Municipal passe ensuite au vote **et à l'unanimité** accepte la liste des délégations données au Maire

3) Création des Commissions obligatoires.

- Centre Communal d'Action Sociale. (C.C.A.S.)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du fait que nous prévoyions la création d'un C.C.A.S. Il apparait que celui-ci existait mais avait été mis en sommeil bien qu'étant obligatoire.

Le nombre de membres peut aller de 8 (4 élus et 4 représentants d'association) à 16 (8 élus et 8 représentants d'association). Il a été choisi de nommer 8 membres pour le C.C.A.S.

Il faut donc élire les 4 membres élus à ce C.C.A.S. il s'agit d'un scrutin de liste. Le vote se fait à bulletin secret.

La liste proposée est la suivante :

Francine GOZARD

Nadine PRON

Micheline BRENET

Sébastien BERTHELIN.

A l'appel de son nom chacun met son bulletin dans l'urne.

Madame Marie-Christine Rambure-Lambert dépouille les votes.

Résultats : La liste GOZARD, PRON , BRENET, BERTHELIN est élue à l'unanimité .

Monsieur le Maire précise que les représentants des associations seront nommés ultérieurement

- **Commission d'Appel d'Offres.**

La liste proposée est la suivante :

Membres titulaires :

Marie-Christine RAMBURE-LAMBERT

Yves LEPELLETIER

Magali VOIGT

Membres suppléants :

Jean-Marc FREMINET

Nadine PRON

Alain RENO

La Commission d'Appel d'offres est présidée par Philippe MIMMAS, Maire.

Monsieur le Maire propose dorénavant de voter à main levée ce qui est accepté.

Le Conseil Municipal passe au vote **et à l'unanimité** accepte la liste proposée et installe la commission d'Appel d'offres

- **Commission de contrôle des listes électorales.**

Cette liste est composée de 5 titulaires et de 2 suppléants. Elle ne doit comporter ni le Maire, ni les adjoints, ni les conseillers délégués.

La liste proposée est la suivante :

Membres titulaires :

Yves LEPELLETIER

Daisy DALLEAU

Jean-Marc FREMINET

Magali VOIGT

Virginie DEGROOTE

Membres suppléants :

Micheline BRENET

Carla RIBEIRO

Le Conseil Municipal passe au vote **et à l'unanimité** accepte la liste proposée et installe la commission de contrôle des listes électorales.

4) Création des commissions facultatives.

- **Commission des Affaires Scolaires – Présidée par Francine GOZARD**

Monsieur le Maire demande à Magali VOIGT si elle désire faire partie de cette commission. Sa réponse étant affirmative la liste proposée est la suivante :

Virginie DEGROOTE
Sandra LYCKE
Vanessa PEREZ
Daisy DALLEAU
Yves LEPELLETIER
Magali VOIGT

Le Conseil Municipal passe au vote et à **l'unanimité** accepte la liste proposée et installe la commission des Affaires Scolaires.

- **Commission des Finances – Présidée par Marie-Christine RAMBURE-LAMBERT**

Monsieur le Maire demande à Magali VOIGT si elle désire faire partie de cette commission. Sa réponse étant affirmative la liste proposée est la suivante :

Philippe MIMMAS
Stéphane CARABALONA
Francine GOZARD
Micheline BRENET
Magali VOIGT

Le conseil Municipal passe au vote et à **l'unanimité** accepte la liste proposée et installe la commission des Finances.

- **Commission travaux- Présidée par Stéphane CARABALONA**

Monsieur le Maire demande à Magali VOIGT si elle désire faire partie de cette commission. Sa réponse étant affirmative la liste proposée est la suivante :

Jean-Marc FREMINET
Alain RENO
Yves LEPELLETIER
Nadine PRON
Sandra LYCKE
Hervé DUCHESNE
David PRINCEP
Magali VOIGT.

Le Conseil municipal passe au vote et à **l'unanimité** accepte la liste proposée et installe la commission travaux.

- **Commission sécurité – Présidée par Stéphane CARABALONA**

Monsieur le Maire demande à Magali VOIGT si elle désire faire partie de cette. Sa réponse étant affirmative la liste proposée est la suivante :

Vanessa PEREZ
Sébastien BERTHELIN
David PRINCEP
Jean-Marc FREMINET
Sandra LYCKE

Magali VOIGT

Le Conseil municipal passe au vote et à l'**unanimité** accepte la liste proposée et installe la commission Sécurité

- **Commission entretien/Espaces verts/ Environnement/Vie Locale . Présidée par Philippe MIMMAS**

Monsieur le Maire demande à Magali VOIGT si elle désire faire partie de cette. Sa réponse étant affirmative la liste proposée est la suivante :

Nadine PRON

Hervé DUCHESNE

Yves LEPELLETIER

Alain RENO

Jean-Marc FREMINET

Sandra LYCKE

David PRINCEP

Valentin SALAMONE

Magali VOIGT.

Le Conseil municipal passe au vote et à l'**unanimité** accepte la liste proposée et installe la commission Eretien/Espaces Verts/Environnement/Vie Locale

- **Commission Urbanisme/ Plan local d'urbanisme – Présidée par Philippe MIMMAS**

Monsieur le Maire demande à Magali VOIGT si elle désire faire partie de cette. Sa réponse étant affirmative la liste proposée est la suivante :

Yves LEPELLETIER

Jean-Marc FREMINET

Alain RENO

Hervé DUCHESNE

Magali VOIGT

Le Conseil municipal passe au vote et à l'**unanimité** accepte la liste proposée et installe la commission Urbanisme/ Plan Local d'urbanisme.

5) Création d'un poste d'Attaché Territorial

Monsieur le Maire rappelle que deux agents administratifs de la Commune de Congis-Sur-Thérouanne vont prendre leur retraite.

Patricia DOS DANTOS part le 9 Juillet prochain .

Christine NISOL part début Octobre .

Nous avons anticipé le départ de Patricia DOS SANTOS en recrutant un agent qui travaille actuellement à la Mairie de la Ferté Sous Jouarr , Madame Anne LOETZ (**orthographe à vérifier**).

Madame LOETZ est attaché territorial – catégorie A. Ce poste n'existe pas dans la liste des postes de la Commune il faut donc le créer.

Le Conseil municipal passe au vote et à l'**unanimité** accepte la création d'un poste d'attaché territoriale – catégorie A de la Fonction publique.

Monsieur le Maire précise qu'il est en pourparlers actuellement avec Monsieur le Maire de la Ferté-Sous-Jouarre pour que Madame Anne LOETZ arrive le plus tôt possible, le mieux étant avant le départ de Patricia DOS SATOS.

6) Nomination des délégués au SDESM (Syndicat Départemental d'Electification de Seine et Marne)

Monsieur le Maire précise qu'il faut désigner les deux délégués titulaires et le délégué suppléant qui représenteront la Commune de Congis-sur-Thérouanne au Comité de territoire « Pays de Meaux et de l'Ourcq » composante du SDESM. Les 8 comités de territoire procéderont ensuite à la désignation des délégués syndicaux.

Les personnes élues dans le cadre des Comités de territoire désigneront ensuite Les délégués syndicaux.

Les personnes candidates sont pour les titulaires :

Stéphane CARABALONA

Nadine PRON

Et pour la suppléante :

Magali VOIGT.

Le Conseil Municipal passe au vote et à l'**unanimité** désignent les personnes ci-dessus désignées pour représenteront la Commune au SDESM.

7) Taux des indemnités du Maire et des adjoints.

Monsieur le Maire passe la parole à Marie-Christine Rambure-Lambert

Madame Rambure-Lambert rappelle que les montants sont fixés par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique – indice 1027 – montant 3889,40 euros.

Pour les communes de la strate de population les taux et les montants maximum sont les suivants :

Maire : taux 51,6 % - Montant 2006.93 euros

Adjoint : taux 19,8% - Montant 770,10 euros.

Le Conseil Municipal décide ensuite du taux appliqué sans dépasser les taux indiqués ci-dessus.

Il est proposé d'adopter les taux et montants suivants :

Maire : taux 36,12% - Montant 1405 euros brut

Adjoint : taux 13,86% - Montant 539 euros brut.

Sébastien BERTHELIN demande si les montants sont fixés pour une durée déterminée. Il lui est répondu que généralement les montants sont fixés pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal passe au vote et à l'**unanimité** adopte le taux des indemnités du Maire et des Adjoints

8) Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq au Pôle Métropolitain

Monsieur le Maire rappelle que 4 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) ont créé le GIP. Il s'agit de La Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, de La Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France, de La Communauté de Communes des Plaines et Monts de France et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

Le GIP a décidé de solliciter la création d'un pôle métropolitain.

La CCPO a délibéré favorablement pour soutenir la demande de création du pôle métropolitain. Maintenant il conviendrait que les communes la composant donnent leur avis.

Monsieur le Maire rappelle que les 4EPCI ont décidés de mettre en commun des études concernant l'emploi, l'habitat, la formation et l'environnement

L'Assemblée passe au vote.

Abstention : 1 voix – Magali VOIGT

Contre : 0 Voix

Pour : 18 Voix

La proposition d'adhésion au Pôle Métropolitain est adoptée.

9) Autorisation d'ouverture d'une ligne de crédit.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que nous avons découvert en arrivant des factures non réglées pour un montant d'environ 118.000 euros. Nous avons en face la somme de 89.000 euros de laquelle il faut distraire 40.000 euros pour payer les salaires, les indemnités et toutes les charges se rapportant à ces deux postes.

Afin d'apurer toutes ces factures en retard nous allons utiliser une ligne de crédit de 70.000 euros ouverte mais non utilisée par la précédente municipalité. Cette ligne de crédit vient à échéance le 28 Juin 202 . Sur les conseils de la banque (Caisse d'Epargne) nous proposons d'ouvrir une nouvelle ligne de crédit de **100.000 euros** pour rembourser les 70.000 précédemment perçus.

Les conditions sont les suivantes :

Durée : 1 an

Taux :0,30% - à confirmer

Frais de dossier : 250 euros

Frais de non utilisation de la ligne de crédit : 0,08% à confirmer

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la rencontre avec Madame TAMIC Trésorière. Elle a confirmé que la situation financière de la Commune n'est pas bonne et a remis une note de synthèse sur celle-ci.

Le Conseil Municipal passe au vote et par

Abstention : 1 voix – Magali VOIGT

Contre : 0 voix

Pour : 18 Voix.

Autorise l'ouverture d'une ligne de crédit de 100.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne

10) Tirage au sort des jurés d'assise

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un habitant de Congis-sur-Thérouanne doit être tiré au sort pour éventuellement être retenu pour le jury criminel. Pour permettre le choix il faut tirer au sort 3 personnes dans la liste électorale.

Il est procédé au tirage au sort :

- 1) Numéro 458 – Madame GAILLARD (ROCKS) Marcelle Marie née le 7/07/1944
- 2) Numéro 1106 – Monsieur TOCU Gilles, Simon, Jackie né le 20/06/1952
- 3) Numéro 922 – Monsieur PENANDO Jean-Marc, René né le 24/06/1961.

11) Mise à disposition des installations sportives.

Monsieur le Maire annonce qu'une nouvelle association s'est créée à Congis-sur-Thérouanne elle est intitulée « Football Club Congissois ». Cette association demande la mise à disposition de diverses

installations sportives (stade, vestiaires, terrain de basket, terrain de tennis, terrain de roller) pour lui permettre de développer des pratiques sportives diverses.

Monsieur le Maire annonce que, à titre personnel, il est plutôt favorable à la mise à disposition des différentes installations sportives. Il pense que la multiplication des associations sportives devraient inciter la population à participer en plus grand nombre aux activités

Magali VOIGT demande si les Congissois pourront toujours utiliser les équipements ?

Monsieur le Maire répond que bien entendu l'accès sera possible en dehors des heures d'utilisation des associations sportives.

Le Conseil Municipal passe au vote. Messieurs David PRINCEP et Valentin SALAMONE ne prendront pas part au vote car ils sont partie prenante dans ce dossier étant membres du Bureau de cette nouvelle association.

Le Conseil Municipal à **l'unanimité** des votants décide d'autoriser la mise à disposition des installations sportives à l'association « Football Club Congissois ».

Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture des questions posées par Magali VOIGT.

- Y aura-t-il un passage supplémentaire pour les poubelles jaunes et bleues. Les contenants paraissent trop justes pour un passage tous les 15 jours ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit en effet d'un sujet abordé par le Conseil Communautaire.

Il faut attendre que le nouveau Conseil soit installé pour que la réflexion reprenne sur le rythme du ramassage. Par contre il annonce à Magali VOIGT qu'il lui est possible de demander une poubelle d'une contenance supérieure ou bien une deuxième petite poubelle.

- Qu'en est-il des fameuses poubelles marrons ?

Monsieur le Maire répond qu'elles sont à Ocquerre et attendent que la Commune de Congis sur Théroouane règle les 6000 euros pour être livrées.

Magali VOIGT demande à Monsieur le Maire qu'elle est sa position ? Monsieur ELU était opposé à ce versement.

Monsieur le Maire lui répond que nous paierons très certainement car il est normal de se plier à une décision prise par le Conseil Communautaire.

- Il y a eu énormément de cantonniers qui ont travaillé dans les rues dernièrement. Qui paye la facture ?. Cette dépense entre-t-elle dans le budget ?

Monsieur le Maire fait le point sur les agents techniques de la Commune. Quand nous sommes arrivés il y avait 2 agents techniques. Le contrat de l'un d'entre eux arrivant en fin de contrat , son contrat n'a pas été renouvelé d'un commun accord avec monsieur ELU. Il ne reste donc qu'un seul agent technique. Face à cette situation et étant donné que nous nous étions engagés à procéder à un entretien de la commune et de ses hameaux, des conseillers et conseillères municipaux , selon leur disponibilité se sont mis à la disposition de la Commune à **titre gracieux**. Bien souvent ils venaient avec leur outillage personnel .

- Où en est le budget ?

Il est en cours d'élaboration. Ceci nécessite une connaissance parfaite des documents précédents. Magali VOIGT demande à voir les comptes. Monsieur le Maire lui répond qu'elle peut comme les autres conseillers consulter le document remis par Madame TAMIC en Mairie.

Monsieur le Maire profite de cette question pour annoncer que les prochains conseils municipaux auront lieu les :

Jeudi 18 Juin 2020 à 20 h 30

Lundi 6 Juillet 2020 à 20 h 30.

- Quelles actions sont menées pour éviter les gens du voyage

Plusieurs actions ont été réalisées non seulement pour éviter l'installation des gens du voyage mais également le renouvellement d'une rave-party comme samedi de la semaine dernière.

Pour cela des engins agricoles et des bennes agricoles ont été placés à des endroits névralgiques par exemple près de l'école entre la Rue du Stade et l'École, Au bout de la Résidence de Villers , Chemin du Port La pierre, **Chemin ????????** à compléter.

Des tranchées ont été également creusées.

Monsieur le Maire adresse les remerciements de la Commune aux divers agriculteurs qui ont apportés une aide importante dans ce dossier.

- Quelle sera la somme allouée par élève à la rentrée scolaire ?.

Monsieur le Maire lui répond que le budget est en cours d'élaboration mais qu'à priori il n'y aurait pas de changement par rapport à l'année passée. Il y aura une participation d'environ 30 Euros par enfant.

- Quand sera mis en place le plan de sauvegarde communal

Monsieur le Maire lui répond que pour le mettre en place il faut d'abord que le Plan Local d'Urbanisme soit terminé. Pour le terminer il va falloir encore quelques dépenses.

- Les conseils municipaux auront-ils toujours lieu le Samedi soir à 20 heures ?

Non, les conseils municipaux n'auront pas lieu le Samedi .La fréquence exceptionnelle actuelle est due au nombre de sujets importants à régler en peu de temps.

- Francine GOZARD demande comment nous nous organiserons pour distribuer la nouvelle dotation de masques.

Monsieur le Maire annonce que Lundi prochain il ira prendre livraison d'une deuxième dotation de masques. Ces masques ne seront pas conditionnés comme la dotation précédente.

Il précise également que malgré les informations qui ont été faites auprès de la population il reste beaucoup de masques de la première dotation. Nous ferons le point quand ceux-là seront distribués.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 05.

Le Maire

Philippe MIMMAS

I